

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230130-2023\_01\_30\_02-DE



**Landéda, le 24 janvier 2023**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2023**

**CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE  
ET LA COMMUNE DE LANDÉDA**

**RAPPORT N°02/03/2023**

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230130-2023\_01\_30\_02-DE

La médiathèque communale « L'écume des Mers » travaille en partenariat avec la bibliothèque départementale du Finistère pour le prêt de matériels divers tels que les livres, le CD, les DVD voire des expositions. Il existe des matériels qui servent pour les agents lors d'animations à la médiathèque.

Afin de poursuivre ce partenariat, la relation entre le Département du Finistère et la Commune doit se faire par le biais d'une convention entre les deux collectivités.

Cette convention permet donc de continuer de bénéficier du fonds de la bibliothèque départementale pour les adhérents à la médiathèque. Les obligations de la convention sont déjà réalisées par les agents et bénévoles de la médiathèque.

Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le Département pour une durée de 6 ans avec un bilan au bout de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230130-2023\_01\_30\_02-DE



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 25

**Délibération du conseil municipal**

**N°02/03/2023**

Réunion du 30 janvier 2023

**CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE  
ET LA COMMUNE DE LANDÉDA**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,

Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Isabelle POUILLAIN, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Marine VAUTIER

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER

Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC

Muriel COLLOMBAT donne procuration à Danielle FAVE

Catherine COUSTANCE donne procuration à Jean-Luc LE ROUX

Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Marie-Laure LOUBOUTIN et Erwann DENEZ

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 25 voix Pour,**

**Jean-Pierre GAILLARD, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention du Département du Finistère.

Vu le rapport de M le Maire,

DÉLIBÈRE

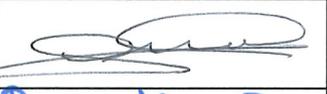
**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le Département du Finistère.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230130-2023\_01\_30\_02-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration à Nanine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procuration à Alexandre TRÉGUER
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Danielle FAVÉ
LOUARN Hervé	Procuration à Anne POULNOT-MADEC

COUSTANCE Catherine	Procuration à Jean-Luc LE ROUX
LOUBOUTIN Marie- Laure	Absente
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
DENEZ Erwann	Absent
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procuration à Christophe ARZUR

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230130-2023\_01\_30\_02-DE